



## Motifs de la décision

Arrêté modifiant l'arrêté du 19 novembre 2009 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 1136 (NOR : DEVP1504495A)

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 30 avril au 21 mai 2015 inclus sur le projet de texte susmentionné. Le public pouvait déposer ses observations sur le projet de texte disponible en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/csprt-26-mai-2015-lancement-de-la-consultation-a996.html>

Aucune contribution n'a été déposée lors de la consultation menée.

Le texte soumis à consultation du public a été modifié suite la demande suivante :

- Modification demandée par le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) lors de la séance du 26 mai 2015 :
  - o Article 4 : modifier le dernier alinéa du D du point 2.12.2 pour préciser que si cette vérification est effectuée en application de la réglementation relative aux équipements sous pression, elle est réputée répondre aux dispositions des trois alinéas précédents pour la partie de l'installation concernée par ce contrôle.